DÉLIBÉRATION

Des Trois Ordres du Mandement de la Buissiere.

Du dimanche dix-ſept août mil ſept cent quatre-vingt huit, à trois heures de relevée, au lieu de la Buiſſiere, à la place accoutumée à tenir les délibérations générales des communautés de la Buiſſiere, Barraux, Sainte-Marie-d'Aloix, Sainte-Marie-Dumont, Saint-Vincent-de-Mercuſe, la Flachere, le Montalieu, Saint-Marcel & Belle-Chambre, formant le mandement de la Buiſſiere.

Par-devant nous Antoine Chabert, notaire royal, châtelain dudit mandement, réſidant à Montalieu, écrivant ſieur Joachim Revol, faiſant fonction de ſecrétaire-greffier, ſe ſont aſſemblés MM. des trois ordres de toutes leſdites communautés, enſuite de la convocation faite à l'iſſue de la meſſe paroiſſiale de chaque paroiſſe, dimanche dernier, & au domicile de chacun, par les conſuls deſdites communautés, & où ſe ſont trouvés :

CLERGÉ.

Messieurs,

François-Marie d'Ailly, archiprêtre, curé de Barraux, ſyndic.
Joſeph Beſſet, curé primitif de St.-Vincent-de-Mercuſe.
Jacques Teppe, curé de Ste.-Marie-Dumont.
Michel Piſon, curé de la Buiſſiere.
Pierre-François Bouzu, curé de Ste.-Marie-d'Aloix.

NOBLESSE.

Messieurs,

Marc-Antoine, marquis de Morard, ſyndic.
Sebaſtien-Victor de Maximy, chevalier de St.-Louis.
François Duverney de St.-Marcel.

TIERS-ÉTAT.

MESSIEURS,

Laurent Camand, } *syndics.*
Antoine Paturel, }
Joseph Baume, docteur en médecine.
Antoine Amar de Châtelard.
Philippe Bernard.
Jean Daliere.
Pierre Vical.
Pierre Revol.
Nicolas Mollier.
Joseph Genton.
Louis Genton.
Etienne Jullien.
Hugue Rey.
Laurent Rey.
Etienne Beurriand.
Laurent Buissard.
Jean-Baptiste Paturel.
Marcellin Dulin.
François Chabert.
Pierre Rolly.
Joseph Merand.
Balthazar Brun.
Jean Ortolland.
Claude Bertet.
Antoine Gonnard.
Benoît Bertet.
Jacques Cochet.
Jean Bouvier.
François Rubal.
Casimir Peiclet.
Charles Ortolland.
François Charpin.
Michel Guimet.
Pierre Chatain.
Vincent Braucas.
Pierre Eustache.
Denys Paturel.
Jean Terras.
Pierre Giraud.
Jean Damerot.
Etienne Billion.
Claude Charpin.
François Guillaudin.
Claude Marion.
Louis Lambert.
Pierre Jacquemet.
Dominique Jacquemet.
Pierre Brun.
Louis Perrotin.
Nicolas Simond.
Joseph Beurriand.
Jean Paturel.
Laurent Giraud.
Valentin Chavand.
François Chavand.
Jean Janon.
Clement Bertet.
Claude Rolly.
Jean Billion.
Etienne Jacquemet.
Claude Camand.
Marc Paturel.
Antoine Mermet.
François Bonnat.
Pierre Marion.
Balthazar Coup.
Jean Revilly.
Joseph Chalvet.
Joachim Jacquemet.
Jean Charpin.
Joseph Souland.
Jean Guiguet.
Joachin Guillaudin.
François Guillaudin.
Pierre Guillaudin.
Jean Guillaudin.
Baltahazar Guillermond.
Anselem Brun.
Vincent Faure.
Jean Camand.
François Rolly.



Balthazar Beurriand.
Claude Mollaret.
Claude Couturier.
Claude Doré.
Jean Buiffon.
Nicolas Rolly.
André Curtet.
Jofeph Rogat.

Tous bourgeois, notables & principaux habitants defdites communautés.

Lecture faite à haute voix des articles de la délibération des trois ordres de la ville de Grenoble, du quatorze Juin dernier;

De celle tenue au château de Vizille, par les trois ordres des villes, bourgs & communautés de la province y affemblés le vingt-un juillet fuivant;

De la délibération des trois ordres de la ville de Grenoble, du treize du préfent mois, adreffées partiellement à toutes les communautés ci-affemblées, avec une lettre d'invitation, du lendemain quatorze.

Meffieurs des trois ordres qui compofent la préfente affemblée, n'ayant pu exprimer plutôt leurs vœux en corps, par défaut d'invitation, de la part de Meffieurs des trois ordres de Grenoble, à la fuite de leur délibération du quatorze juin, qui ne leur eft parvenue qu'indirectement, & qui ne parle que des villes & bourgs, s'empreffent de fe réunir au furplus de la province. En conféquence, ils déclarent, de voix unanime, adhérer, d'efprit & de fait, & fans aucune reftriction, à tout ce qui a été arrêté à Vizille, par la délibération du vingt-un juillet dernier.

Pénétrés de reconnoiffance pour les vues bienfaifantes de fa majefté, qui, par un arrêt de fon confeil, du deux du préfent mois, qui a été publié & affiché dans toutes les communautés ci affemblées, a bien voulu avoir égard aux réclamations de la province, en lui permettant la convocation de fes états particuliers.

Prenant en confidération tout ce qui a été propofé dans l'affemblée de Grenoble, du treize du préfent mois; inviolablement attachés aux droits & privileges de la province: font d'avis, qu'en l'état, ils ne peuvent délibérer fur les difpofitions de l'arrêt du confeil dont s'agit; mais qu'il doit en être référé à la premiere délibération générale de la province indiquée au premier feptembre prochain, lors de laquelle on connoîtra le vœu univerfel, d'après lequel la province réunie pourra fe faire entendre pour obtenir fes états dans une forme légale & conforme à fes conftitutions.

Par ces considérations, MM. du clergé députent la personne de M. Pouchot, ancien curé de St.-Ferjus, syndic de MM. les curés du diocese, sans qu'il soit permis au bureau diocésain d'en nommer d'autres.

MM. de la noblesse, M. de la Valette, chevalier d'honneur en la chambre des comptes ; à son défaut, même ensemble, M. Duverney-de-St.-Marcel.

Et MM. du tiers-état, les personnes de MM. Amar de Châtelard, Chabert, notaire & châtelain, & Bernard, bourgeois, & les uns en l'absence des autres, pourvu qu'ils soient au nombre de deux, qu'ils prient de vouloir les représenter à l'assemblée du 1[er]. septembre prochain des trois ordres de la province, & à toutes les autres assemblées qui pourront se tenir, relatives à ses droits, privileges & intérêts ; de donner leur avis, & de voter conjointement avec les représentants de toutes les autres communautés de la province, & délibérer de concert sur ce qui pourra être agité dans lesdites délibérations. Au surplus, il a été arrêté qu'il sera envoyé un extrait de la présente à MM. des trois ordres de la ville de Grenoble ; & lecture faite du délibéré ci-dessus, il a été unanimement accepté par MM. des trois ordres ci-assemblés, qui en ont requis acte, que nous leur avons octroyé ; & ont signé, ceux qui l'ont su faire ; les autres de ce interpellés. Signé : Besset, curé de Saint-Vincent ; Dally, curé de Barraux ; Teppe, curé de Ste.-Marie-Dumont, Pison, curé de la Buissiere ; Bouzu, curé de Ste.-Marie-d'Aloix, Morard, Maximy, Duverney-de-St.-Marcel, Baume, Camand, Amar de Châtelard, Bernard, Jullien, Genton, Dalliere, Mollier Et. Beurriand, Genton, Beurriand, Vical, Châtain, Anselme, Brun, Brun, Faure, Lambert, Camand, Perrotin, Rolly, J. Billion, B. Beurriand, C. Bertet, Balthazar Coup, Charpin, J. Merand, Dulin, C. Mollaret, Giroud, C. Couturier, Nicolas Simond, Claude Charpin, Dore, Charpin, Jacquemet, Laurent Buissard, B. Guillermond, Benoît Bertet, Claude Rolly, Buisson, Bonnat, Mermet, Rey, fils ; Jean Guillaudin, Chabert, châtelain ; Revol, greffier. Contrôlé au Touvet par le sieur Charvet, qui a reçu quinze sous.